

COMPTE –RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU SAMEDI 29 MARS 2014

Le doyen de l'assemblée, Gilbert BOCQUET, ouvre la séance à 10 heures et, les conditions de quorum étant réunies, propose de nommer Bruno Legros comme secrétaire de séance.

Il propose ensuite au conseil de désigner deux assesseurs, Fabrice Joris et Karine Vilbas, pour le dépouillement des deux scrutins, élection du maire et celle des adjoints,

ELECTION DU MAIRE

M BOCQUET fait appel aux candidatures pour le poste de maire.

Jean-Marie ALLAIN est seul à présenter sa candidature.

Le vote à bulletin secret donne 23 voix sur les 23 votants.

M Allain remercie les membres présents pour leur confiance et prend la présidence de l'assemblée.

ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur Nicol présente la liste candidate composée de Hervé NICOL, Christian LAVIELLE, Jacqueline LOIRE, Monique NICOL, Patricia VERPLETSE et Pascal LEBLANC.

Le vote a lieu à bulletin secret et donne 23 voix sur 23 votants.

DELEGATIONS DES ADJOINTS

Le maire attribue une délégation à chacun des adjoints :

Les travaux à Hervé NICOL, les finances à Christian LAVIELLE, les Fêtes et cérémonies à Jacqueline LOIRE, l'école et les personnes âgées à Monique NICOL, les marchés publics et les expropriations à Patricia VERPLAETSE et l'accueil de loisirs jeunes et les activités péri-scolaires à Pascal LEBLANC

Chaque adjoint étant titulaire d'une délégation, le maire annonce qu'il donne, par arrêté, délégation à trois conseillers municipaux :

Valérie JULE pour l'intercommunalité, Bruno LEGROS pour les associations et Jacqy VANDEKERCKHOVE pour la communication.

INDEMNITES DES ELUS

Les indemnités votées par le conseil, fixées en pourcentage de l'indice 1015 de la fonction publique, sont les suivantes :

40 % pour le maire, 15 % pour le 1er et 2^e adjoint, 10 % pour le 3 et 4^e adjoint, 7 % pour le 5^e et 6^e adjoint, 5 % pour les conseillers délégués.

DELEGUES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil fixe à 5 le nombre de délégués issus du conseil, le maire étant membre de droit.

Ces délégués sont Christian LAVIELLE, Monique NICOL, Pascal LEBLANC, Christine WANTY et Alda DELPLANCHE.

DELEGUES AU CONSEIL D'ECOLE

Le conseil vote 4 titulaires et 4 suppléants, le maire étant membre de droit.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil vote trois titulaires : Mme Patricia VERPLAETSE, M Christian LAVIELLE, M Bernard BEUGNIES (le maire est membre de droit) ;

Les trois suppléants sont Hervé NICOL, Bruno LEGROS et Bernard LECAT

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL

Le conseil délègue au maire pour la durée du mandat huit attributions dont la possibilité d'intenter les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

POINTS DIVERS

Le conseil donne son accord pour que la commune participe à la prise en charge des repas en liaison froide aux personnes âgées, comme cela se fait déjà pour les repas en liaison chaude.

Enfin, le conseil accepte l'offre d'achat pour 780 € ttc, de 13 ordinateurs usagés qui seront revendus au prix coûtant, en priorité à des agents municipaux, et pour le reste, à des seniors inscrits au cyber centre.